

BTS ESF – SESSION 2024

CONSIGNES **modifiées** POUR LES ÉPREUVES :

E3 : Animation, formation dans les domaines de la vie quotidienne
EF2 : Engagement étudiant
E1 : Expertise et conseil technologiques en vie quotidienne

Chaque candidat devra envoyer au centre d'examen :

- 1 dossier administratif pour les candidats inscrits (E3 et/ou EF2).
- 1 dossier pédagogique par épreuve (E3 et/ou EF2).

ATTENTION :
**TOUS LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE TRANSMIS OBLIGATOIREMENT
ET UNIQUEMENT SOUS FORMAT PAPIER.**

Chacun de ces dossiers doit être **RELIÉ ou AGRAPHÉ**
(pas de chemise avec des feuilles volantes à l'intérieur).

I. COMPOSITION DES DOSSIERS DES CANDIDATS

1. DOSSIER ADMINISTRATIF

Catégorie candidat 2023-2024 ou Année scolaire antérieure pour les candidats redoublants (voir relevé de notes session précédente)	Pièces à joindre au dossier (à classer dans l'ordre indiqué ci dessous si besoin) NB : NOUVEAUTÉ 2024 : L'annexe de contrôle de conformité de la circulaire ne doit plus être utilisée, une page de garde avec les nom et prénom suffit
Statut du candidat	
- Scolaire	- attestations de stage pour 13 semaines de stage, conformes à l'arrêté du 29/12/2014
- Formation continue (en situation de première formation ou en situation de reconversion)	- Copie de la décision de positionnement réglementaire (uniquement pour les candidats concernés).
Apprenti	- Contrat d'apprentissage. - Attestation de réalisation du contrat. - Copie de la décision de positionnement réglementaire (uniquement pour les candidats concernés).
Formation continue en situation de perfectionnement	- Copie des certificats de travail ou du contrat de travail (si contrat encore en cours). - Attestation de réalisation du contrat. - Copie de la décision de positionnement réglementaire (uniquement pour les candidats concernés).
Expérience professionnelle	- Copie des certificats de travail ou du contrat de travail (si contrat encore en cours). - Attestation de réalisation du contrat.

A noter qu'il est conseillé aux candidats de garder une copie de tous ces documents et d'en posséder une copie numérique le jour de l'épreuve

2. DOSSIERS PEDAGOGIQUES

ATTENTION :

- le candidat ne transmet que le ou les dossiers des épreuves auxquelles il est inscrit.
- il est fortement conseillé au candidat de se présenter le jour de l'épreuve avec une copie du dossier.

E3 – Animation, formation dans les domaines de la vie quotidienne

Le dossier du candidat comprend :

- La page de couverture qui sera conforme aux modèles présentés en annexes VI.1 (note de synthèse) et VI.2 (rapport d'activités professionnelles).
- un dossier écrit (note de synthèse ou rapport d'activités professionnelles selon la catégorie du candidat) **en double exemplaire** (10 pages maximum, si nécessaire complétées par des annexes).

Rappel important :

Le dossier doit avoir pour finalité :

- soit la Formation (compétence « concevoir et/ou conduire des actions d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne)
- soit l'Animation (compétence « participer à l'animation de la vie quotidienne au sein d'une structure, d'un service (convivialité, vivre ensemble))

Le titre devra faire apparaître de façon explicite l'orientation (Formation ou Animation) sur laquelle porte le dossier.

Rappel du référentiel :

- Pour les candidats scolaires ou candidats de la formation continue 1^{ère} formation ou reconversion, le dossier est une **note de synthèse** qui porte sur le stage de deuxième année.
- Pour les candidats apprentis, le dossier est un **rapport d'activités** qui présente les activités professionnelles et en détaille l'une d'elles.
- Pour les candidats en formation continue situation de perfectionnement et les candidats se présentant au titre de leur expérience professionnelle, le dossier est un **rapport d'activités** qui présente les activités professionnelles et en détaille l'une d'elles.

EF2 – Engagement Etudiant

L'épreuve se déroule dans la continuité de l'épreuve E3 – Animation, formation dans les domaines de la vie quotidienne.

L'épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury) et disponible sur le site internet du rectorat de Rennes, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat.

Le fiche est annexée au dossier E3. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

II. ENVOI DES DOSSIERS PAR LES CENTRES DE FORMATION

➤ **Enveloppe N°1 contenant les dossiers administratifs :**

1. Une liste récapitulative comprenant le nom de chacun des candidats présentés par l'établissement.
2. L'enseignant ou le formateur responsable atteste par sa signature pour chaque candidat de la réalité des activités et missions conduites par le candidat dans le cadre de sa formation.
Les informations 1, 2 peuvent être présentées sous forme d'un tableau récapitulatif
3. Les dossiers administratifs des candidats présentés par l'établissement.
 - Indication du nom et du prénom du candidat (en précisant, le cas échéant, le nom de famille) en haut à gauche sur la page de garde du dossier.
 - Les dossiers doivent être classés par ordre alphabétique.

➤ **Enveloppe N°2 contenant pour chacune des épreuves :**

Les dossiers pédagogiques des candidats présentés par le centre de formation.

- Les dossiers doivent être classés par ordre alphabétique
- Le dossier ne doit comporter aucune indication sur l'établissement d'origine du candidat.

III. ENVOI DES DOSSIERS PAR LES CANDIDATS INDIVIDUELS OU INSCRITS DANS UN CENTRE DE FORMATION A DISTANCE :

- une enveloppe comprenant le dossier administratif, avec la même présentation du dossier que pour les candidats en centre de formation.
- une enveloppe comprenant le dossier pédagogique, avec la même présentation du dossier que pour les candidats en centre de formation.

Les dossiers doivent être reliés ou agrafés (pas de chemise avec des feuilles volantes) et avoir la même présentation que pour les candidats en centre de formation.

Les candidats individuels sans établissement de formation pour l'année scolaire 2023-2024 (les redoublants par exemple) présentent des dossiers sans signature des professeurs ou cachet d'un établissement de formation.

Les candidats inscrits dans un centre de formation à distance pour l'année scolaire 2023-2024 doivent faire valider leurs dossiers par leur centre de formation avant envoi.

IV. IMPORTANT

TOUT CANDIDAT N'AYANT PAS DÉPOSÉ DE DOSSIER DANS LES DÉLAIS PRÉVUS AUPRÈS DU CENTRE D'EXAMEN NE SERA PAS AUTORISÉ À PASSER L'ÉPREUVE.

En application de l'**arrêté du 22 juillet 2008**, la non-conformité d'un dossier peut être prononcée dès que l'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier,
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice,
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- Documents constituant le dossier non visés, non signés par les personnes habilitées à cet effet.

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve concernée. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé.

En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

V. DATE ET LIEUX D'ENVOI DES DOSSIERS

1 – Date limite de dépôt **modifiée** des dossiers :

Mardi 7 mai 2024
(cachet de la poste faisant foi)

2 – Etablissement dans lequel vous devez envoyer :

➤ **Dossier administratif et dossier pédagogique E3 et/ou EF2 :**

Lycée Jeanne d'Arc 61 rue des fontaines CS 20816 35708 Rennes Cedex 7	Lycée Jeanne d'Arc Rennes Candidats Individuels 35 et Ens Dist 35 MFREO Baulon Lycée Kerraoul Paimpol Candidats Ens Dist 22 Lycée Talensac Nantes (en partie, cf liste à venir)
Lycée Notre Dame le Ménimur 71 rue de Metz BP 43 56000 Vannes Cedex	Lycée Chaptal Quimper Candidats Ens Dist 29S, Ens Dist 29N, Individuels 29 N Lycée Estran Fénelon Brest Lycée Notre Dame Le Ménimur Vannes LPA St Yves Gourin Candidats Ens Dist 56, Individuels 56
Lycée Talensac 18 rue Talensac 44002 Nantes Cedex 1	Lycée Atlantique Luçon CFP MFR Val de Sèvre Candidats Ens dist 85 Lycée Talensac Nantes (en partie, cf liste à venir) CNAM IFORIS (en partie, cf liste à venir)

Lycée Réaumur 39 avenue Chanzy BP 91329 53013 Laval	Candidats Ens Dist 44, Individuels 44 Candidats Ens. Dist. 49, individuels 49 CNAM IFORIS (en partie, cf liste à venir) CFC JDelanoue Cholet Lycée Réaumur Laval MFR La Pignerie Laval Candidats Individuels 53 Candidats Ens. Dist. 72, Individuels 72
--	--

TOUT CANDIDAT N'AYANT PAS DÉPOSÉ DE DOSSIER DANS LES DÉLAIS PRÉVUS AUPRÈS DU CENTRE D'EXAMEN NE SERA PAS AUTORISÉ À PASSER L'ÉPREUVE.

VI. ÉPREUVE PONCTUELLE PRATIQUE E1: EXPERTISE ET CONSEIL TECHNOLOGIQUES EN VIE QUOTIDIENNE

Les candidats doivent prévoir personnellement :

- 1 blouse blanche en coton à manches longues
- 2 torchons de cuisine
- 2 maniques
- Le matériel nécessaire pour tracer (y compris le compas), mesurer
- Calculatrice pour le cas où elle serait autorisée